

un excellent travail. Il n'en reste pas moins que la halle aux grains a fonctionné durant les pires années de crise que nous ayons vécues, mais sans réussir le moins du monde à maintenir le prix des céréales au niveau qui convenait.

Puisque j'en suis à l'agriculture, j'en profiterai pour souligner la nécessité d'apporter quelques modifications à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je voudrais que cette loi procède au règlement dans chaque cas particulier. C'est ce qu'ont réclamé à maintes reprises dans le passé les honorables membres de notre groupe. Même le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) conviendra très facilement que tel cultivateur, appartenant à tel groupe d'allocations, peut avoir une bonne récolte lorsque la pluie a été abondante, et que tel cultivateur, situé de l'autre côté de la route, serait sans récolte, faute de pluie suffisante. J'estime que le règlement devrait se faire dans chaque cas particulier. Il faudrait encore étendre le plan de façon à lui faire comprendre un système convenable et complet d'assurance-récolte.

La loi, telle que nous l'avons, présente encore une autre anomalie. Il en est question, je pense, dans les règlements. Il s'agit cependant, en l'occurrence, du cultivateur d'une région aride qui a qualité pour toucher la prime et qui part avant une certaine date à l'automne. Même si, au cours de l'année, il a encouru des dépenses, il se voit refuser la prime prévue par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Cela ne devrait pas être, et il y a lieu de redresser cette anomalie.

Le rendement de huit boisseaux est trop bas, et il faudrait revenir au chiffre primitif de douze boisseaux à l'acre.

Lorsque le père et son ou ses fils cultivent leurs terres avec les mêmes instruments, tous devraient, à mon avis, toucher la prime individuelle. Autrement, on décourage les fils de cultivateurs qui veulent s'adonner à l'agriculture.

Quant au rationnement, j'en ai beaucoup entendu parler. L'idée d'expédier de la viande outre-mer est excellente et la plupart des gens l'approuvent. Bien peu cependant semblent s'accorder avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, sur le mode de rationnement qu'elle a adopté. C'est l'une des saisons les plus mal choisies pour le mettre en vigueur, car les parcs regorgent de bêtes à cornes et les moyens, nous le constatons, manquent pour en disposer, à moins que le bétail ne puisse, comme le ministre l'a dit l'autre jour, être expédié à raison de tant par jour. Je ne suis pas sûr qu'on puisse donner suite à cette suggestion. Elle peut paraître

excellente, mais sa mise en pratique risque de présenter des difficultés, à cause des trains et pour d'autres motifs.

Je ne crois pas que le rationnement soit une solution au problème. On constatera que de grandes quantités de viande se gaspillent, comme la chose est arrivée lors de la cessation du premier rationnement. Quantité de gens refusaient alors d'acheter les morceaux de moins bonne qualité avec leurs coupons, ou les viandes préparées. Actuellement les marchands n'ont pas un nombre suffisant d'employés, et ils se plaignent de la quantité supplémentaire de travail qu'on leur impose en exigeant qu'ils tiennent des registres, qu'ils se plient à toutes sortes de formalités.

Hier matin je recevais une lettre qui se lit en partie ainsi qu'il suit:

Pourquoi les charcuteries détaillantes du Canada sont-elles obligées de faire la sale besogne à cause de l'imprévoyance du gouvernement libéral?

Un babin de dix ans aurait pu se rendre compte du déclin dans la population porcine vu l'écart entre le prix des céréales secondaires et le prix des porcs vivants.

Si messieurs Gardiner et Ilsley voulaient affecter une partie de l'argent obtenu du public au moyen des impôts à payer les porcs un juste prix, nous aurions un si grand nombre de porcs que les établissements actuels ne suffiraient pas à les préparer et le rationnement de la viande ne serait pas nécessaire.

Vous pouvez être certain que nous n'avons pas l'intention de continuer l'exploitation de nos commerces sous ce régime pendant plusieurs semaines. La main-d'œuvre à notre disposition ne nous permet pas de nous conformer aux règlements existants, et nous ne sommes pas en état d'engager d'autres employés à seule fin de préparer les innombrables rapports et statistiques qu'on exige de nous,—et nous ne le ferions pas même si nous le pouvions.

Si on ne supprime pas le rationnement de la viande, il n'y a aucun doute que les charcuteries de détail d'un bout à l'autre du Canada se mettront toutes en grève.

Ce matin encore, j'attendais mon tour dans une boutique de barbier. Un homme que je ne connais pas se trouvait dans la chaise. Vous n'auriez pas toléré, monsieur l'Orateur ce qu'il a dit du rationnement et ce que le barbier m'a ensuite relaté de leur conversation.

Je le répète, c'est une noble chose que d'exporter nos surplus dans les autres pays pour nourrir les affamés. Je suis d'avis, cependant, que nous devrions commencer par nourrir la population du Canada. Je pense aussi que nous pourrions prendre d'autres mesures en vue d'accroître l'élevage de bétail, et peut-être le porter à un point où nous pourrions plus facilement nourrir les habitants des autres pays en même temps que nos propres concitoyens.